



**REJOIGNEZ LE CoSMoS,
L'ORGANISATION DE TOUS LES EMPLOYEURS DU SPORT !**

Vous trouvez que la législation sociale est complexe ?

Vous rencontrez une difficulté avec vos salariés ?

↳ **C'est au CoSMoS que vous trouverez des solutions grâce à un service juridique simple, pratique et efficace.**

Vous avez besoin d'un représentant reconnu par les pouvoirs publics ?

↳ **C'est au CoSMoS, la principale force patronale de la branche sport, qu'il faut être !**

Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier :

⇒ **d'un accompagnement efficace dans votre rôle d'employeur via :**

- **des juristes spécialisés** à votre écoute par téléphone et par mail (ex : choix et rupture du contrat de travail, gestion du temps de travail...),
- **des outils actualisés** à votre disposition sur le site Internet du CoSMoS www.cosmos.asso.fr (ex : modèles de contrats de travail, fiches pratiques...),
- **une newsletter d'actualités,**
- **des sessions de formation** à un tarif préférentiel (ex : Convention Collective Nationale du Sport, contrôle URSSAF...).

⇒ **d'une représentation solide dans toutes les négociations de la branche sport et auprès des pouvoirs publics.**

Le CoSMoS est l'interlocuteur privilégié des syndicats de salariés et des pouvoirs publics. Il défend les intérêts de tous les employeurs, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel, sans en négliger aucun.

Plus nous serons nombreux, mieux le CoSMoS sera en capacité de défendre vos intérêts !

**<http://cosmos.asso.fr/devenir-adherent>
ou bulletin d'adhésion ci-joint**

CoSMoS

1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13

Tél. : 01 58 10 06 70

Mail : secretariat@cosmos.asso.fr